

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 25 janvier 2024 à 18 h 30, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : **Alexandre Berger**
 Suzie Fortin
 Clarence Lloyd
 Harry Bird

EST ABSENT:

Formant quorum sous la présidence de monsieur Harry Bird, maire suppléant.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions de la loi du *Code municipal du Québec* ainsi que la greffière-trésorière adjointe, Chantal Beaudoin.

Vingt-quatre (24) personnes sont présentes lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) MOT DU MAIRE – OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 3) ADMINISTRATION**
 - a) *Adoption du budget 2024*
 - b) *Adoption du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026*

- 4) PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET ET SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

- 5) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Mot de bienvenue

Le maire suppléant, Harry Bird, déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire suppléant dépose le projet d'ordre du jour.

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2024-01-024

2) ADMINISTRATION ET FINANCES**a) Adoption du budget 2024**

La greffière-trésorière adjointe, madame Chantal Beaudoin, présente le budget 2024.

2024-01-025

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'ADOPTER, tel que déposé, le budget de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton pour l'exercice financier 2024, tel que présenté ci-après :

REVENUS 2024

Taxes et tarification	1 481 812,84 \$
Transferts et subvention	183 610,50 \$
Autres revenus	377 530,00 \$
Total des Revenus	2 042 953,34 \$

DÉPENSES 2024

Conseil	75 767,56 \$
Administration générale	494 628,76 \$
Sécurité publique	309 836,00 \$
Voirie municipale	619 420,70 \$
Hygiène du milieu / Environnement	301 813,81 \$
Aménagement, urbanisme et développement	137 490,11 \$
Loisirs et communautaire	103 996,40 \$
Total des dépenses	2 042 953,34 \$

ADOPTÉE**b) Adoption du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026**

La greffière-trésorière adjointe, madame Chantal Beaudoin, présente le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

2024-01-026

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'ADOPTER, tel que déposé, le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026, tel que présenté ci-après :

	2024	2025	2026
Mairie	7 500,00 \$	8 000,00 \$	8 000,00 \$
Chalet	2 000,00 \$	- \$	2 000,00 \$
Informatique	3 500,00 \$	3 500,00 \$	3 500,00 \$
Borne sèches	30 000,00 \$	30 000,00 \$	30 000,00 \$
TRAVAUX VOIRIE (Carrefour et travaux)	250 000,00 \$	150 000,00 \$	170 000,00 \$
Ponceaux	30 000,00 \$	40 000,00 \$	40 000,00 \$
Glissières de sécurité	20 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$
Camion	25 000,00 \$	25 000,00 \$	- \$
Loisirs / parc	200 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$

MUNICIPALITÉ SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

Sentiers	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Sécurité routière	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$
TOTAL	583 000,00 \$	286 500,00 \$	283 500,00 \$

ADOPTÉE

3) PERIODE DE QUESTIONS

Le Conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisation.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

4) LEVEE DE LA SEANCE

2024-01-027

**Il est proposé par Suzie Fortin
Appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 19h38, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

HARRY BIRD
Maire suppléant

CRISTINA CHIURTU
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Harry Bird, maire suppléant de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.